



Des services innovants  
pour vos territoires



## La fiche IRVE

### ADHÉRER AU GROUPEMENT DE COMMANDES IRVE

#### Objet du groupement de commandes

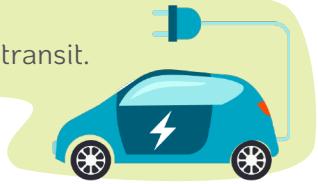
Une solution clé en main pour répondre à tous vos besoins en termes de recharge des véhicules électriques.



- Fourniture et installation de tous types de bornes.
- Maintenance technique des infrastructures créées et existantes.
- Assistance technique auprès de l'ensemble des utilisateurs des infrastructures.
- Supervision, exploitation, gestion de la monétique\* et de l'interopérabilité\*\*.
- Commercialisation du service et gestion du service client.

#### Pourquoi ce groupement de commandes ?

- Être accompagnés et conseillés dans la définition de vos besoins et dans vos choix techniques.
- Opter pour une démarche performante grâce à la mutualisation à l'échelle départementale permettant d'optimiser le service tout en rationalisant les coûts.
- Répondre à vos propres besoins, à ceux de vos administrés, à ceux liés au tourisme et au transit.



#### Comment adhérer ?

- Délibérer grâce au modèle de délibération transmis afin d'autoriser l'adhésion au groupement de commandes et la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.
- Signer la convention constitutive du groupement de commandes.
- Remplir la fiche de recensement des besoins en IRVE à court et moyen terme.

Retournez tous les documents par mail, à l'adresse suivante : [service-energie@siea.fr](mailto:service-energie@siea.fr).

#### À qui appartiennent les bornes ?

Chaque membre commande selon ses propres besoins, il est propriétaire de ses infrastructures. Les frais de fonctionnement sont à sa charge et les recettes des recharges lui sont versées périodiquement.

\* gestion des flux d'argent liés à la recharge et reversés périodiquement aux membres du groupement de commandes

\*\* assure l'entière compatibilité des moyens de paiement sur toutes les bornes

## Quels sont les coûts ?

Afin de participer à la couverture des frais de marché et d'accompagnement, un forfait de 500€ sera demandé lors de la première commande de bornes (dans la limite de 5 bornes).

Borne	Normale wallbox	Normale voirie	Semi-rapide	Rapide
<b>Recommandations</b>	Véhicules de service	Parkings publics proches de logements et entreprises	Commerces, infrastructures sportives, etc	Zone de transit dense, véhicules lourds, etc
<b>Exemples de visuels</b>	1m75			
				
<b>Puissance</b>	7 kW à 22 kW AC	2 x 7 kW AC	24 kW DC* + 22 kW AC**	> 50 kW DC
<b>Temps de charge</b>	4h à 10 h	6h à 10h	1h à 4h	< 1h
<b>Tarif indicatif (hors aides éventuelles)</b>	4 500 €	20 000 €	30 000 €	> 40 000 €
<b>Exploitation/ entretien indicatif</b>	400 €/an	800 €/an	1 000 €/an	1 000 €/an

\* DC = Courant continu \*\* AC = Courant alternatif

### Pour les communes, bénéficiez d'un financement du SIEA pour votre première borne :



Délibérer en Conseil Municipal grâce au modèle de délibération transmis afin d'approuver le recours au fonds de concours autorisant le SIEA à apporter un financement pour la première borne installée sur la commune.

	1 <sup>ère</sup> borne	
	Semi-rapide (borne préconisée)	Rapide
<b>Tarifs HT indicatifs :</b>	30 000 €	40 000 €
- Réfaction à 40 % sur les coûts de raccordement :	- 2 000 €	- 2 000 €
- Prime Advenir* :	- 4 000 €	- 7 200 €
<b>- Fonds de concours SIEA (max 75 %) :</b>	<b>- 22 000 €</b>	<b>- 22 000€</b>
Part FACE moyenne (1,5 M€/392 communes) :	- 3 826 €	- 3 826 €
Part SIEA moyenne :	- 18 174 €	- 18 174 €
<b>Estimation du reste à charge commune (HT) :</b>	<b>2 000 €</b>	<b>8 800 €</b>

\*\* En fonction des conditions et de l'évolution des primes Advenir

